



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 054 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 2 mai 2017

—
Président

M. Pat Finnigan

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 2 mai 2017

• (1140)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Merci à tout le monde d'être ici.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 108 du Règlement, nous poursuivons notre étude sur les dettes dans le secteur agricole et leurs effets. Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Même si la réunion d'aujourd'hui sera plus courte que d'habitude en raison d'un vote, nous vous accorderons à chacun 10 minutes pour vos exposés, mais la période des questions qui suivra sera écourtée.

[Français]

Je souhaite la bienvenue à Michèle Lalancette, qui est présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec. Nous recevons aussi Philippe Pagé, qui est coordonnateur interrégional à cette même fédération.

[Traduction]

Représentant le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, nous avons la directrice générale, Mme Portia MacDonald-Dewhurst, et le président, M. Mark Wales.

Nous entendons aussi M. Brady Stadnicki, analyste des politiques à la Canadian Cattlemen's Association.

Et nous entendons le président de la Saskatchewan Cattlemen's Association, M. Ryan Beierback.

Bienvenue à vous tous.

[Français]

Nous allons commencer par la Fédération de la relève agricole du Québec.

Madame Lalancette, vous avez jusqu'à 10 minutes pour faire votre présentation.

Mme Michèle Lalancette (présidente, Fédération de la relève agricole du Québec): Merci.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur Poissant, bonjour. Merci de nous avoir invités à votre comité pour vous faire part de nos observations sur la question de l'endettement dans le secteur agricole.

Je suis Michèle Lalancette, mère de deux beaux enfants, fière agricultrice du Saguenay—Lac-Saint-Jean et présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec, soit la FRAQ. Je m'implique depuis près de 10 ans dans la relève agricole. Je le fais avec passion pour les jeunes qui, comme moi, rêvent de s'établir en agriculture.

La personne qui m'accompagne, Philippe Pagé, est coordonnateur interrégional à la Fédération. Il a lui-même grandi sur une ferme porcine à Saint-Camille, dans les Cantons-de-l'Est.

Une des raisons qui nous ont motivés à comparaître devant vous aujourd'hui, c'est que nous souhaitons vous offrir la perspective des jeunes agriculteurs du Québec sur la question de l'endettement. Tout d'abord, nous sommes d'avis que les entreprises agricoles doivent être transférables à la prochaine génération afin qu'il soit possible de démarrer une nouvelle entreprise et de vivre de ce métier. De plus, la relève agricole doit avoir accès aux actifs.

Avant d'aller plus en détail sur cet aspect, j'aimerais vous en dire davantage sur le regroupement que je représente.

La FRAQ est une organisation qui rassemble les jeunes Québécois de 16 à 39 ans qui ont pour intérêt commun l'agriculture. Elle représente près de 1 600 membres, partout au Québec, de l'Outaouais jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. La FRAQ se veut l'endroit où les jeunes agriculteurs et passionnés d'agriculture peuvent échanger et se rencontrer.

La FRAQ agit principalement comme courroie de transmission entre les aspirations de la relève agricole et les milieux décisionnels. Elle a pour mission de défendre les intérêts de la relève, d'améliorer ses conditions d'établissement, que ce soit dans les transferts de fermes ou dans leur démarrage, et d'informer les jeunes agriculteurs des programmes existants dans une foule de domaines, par exemple la stabilisation du revenu, l'aide au démarrage et ainsi de suite. Finalement, elle a aussi pour mission d'attirer la nouvelle génération en agriculture.

Comme je le mentionnais au départ, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter avec vous de l'importance de l'utilisation judicieuse de l'endettement dans le contexte du transfert et du démarrage d'entreprises agricoles, ainsi que de l'accès aux actifs.

Commençons par la transférabilité et le démarrage des fermes.

L'endettement n'est pas une mauvaise chose en soi. Après tout, c'est ce qui permet à notre jeunesse d'avoir accès au capital qui lui permettra d'acquiescer ou de démarrer son entreprise agricole. L'endettement doit donc servir de levier pour améliorer la rentabilité de la ferme et sa transférabilité à la prochaine génération.

Souvent, c'est le cédant, soit la personne qui veut céder sa ferme, qui est l'élément déclencheur de la transaction. Pour assurer un transfert harmonieux, il doit évidemment y trouver son compte. Or, que reste-t-il au cédant après l'opération? Qu'est-ce qui peut bien l'inciter à faire le transfert de la ferme?

On le sait, dans les transferts de fermes, une grosse partie de la transaction se traduit par un don, étant donné que le capital à investir est énorme. Malgré ce don, si l'entreprise est très endettée, le capital à investir de la part du jeune agriculteur demeure très élevé. Souvent, cela rend le transfert impossible. En plus d'avoir des dettes à rembourser, le cédant doit s'assurer d'avoir un minimum de fonds pour la retraite. C'est sans compter les impôts à payer. Nous pourrions en reparler plus tard. Somme toute, le jeune agriculteur doit investir un grand capital, ce qui est très difficile. Dans certains cas, après l'achat ou le transfert d'une ferme, le jeune agriculteur commence sa carrière en étant terriblement endetté, et ce, avant même d'avoir investi dans son entreprise.

Cela nous amène à adopter de nouvelles façons de faire en matière de transfert. Par exemple, on voit de plus en plus la formule du vendeur-prêteur, selon laquelle le vendeur, c'est-à-dire le cédant, va endosser le prêt pour le jeune. Cette façon de faire va en quelque sorte assurer au cédant une espèce de rente à long terme.

Dans le cadre de notre mémoire de 2015 portant sur les aspirations de la relève agricole, nous avons fait une simulation. Nous avons calculé que, en moyenne, le pourcentage de la valeur des actifs que représentent les dettes des entreprises varie entre 16 %, dans le cas des grandes cultures, et 38 %, dans le cas de la production ovine, par exemple.

Une fois les dettes remboursées, il reste, dans certains cas, peu d'argent aux cédants pour prendre leur retraite, plus particulièrement lorsqu'il y a deux propriétaires.

Comme la retraite des producteurs agricoles dépend de la vente de leur entreprise, plusieurs sont tentés par le démantèlement.

Toujours selon la simulation menée dans le cadre de notre mémoire en 2015, la totalité de ce que la relève est en mesure de verser au cédant est parfois même inférieure aux dettes de l'entreprise. Le cédant aurait donc encore des dettes à payer une fois l'entreprise transférée.

Ce qui est nuisible actuellement, c'est le refinancement perpétuel lors du transfert des entreprises. Un cédant vend, la relève doit s'endetter auprès de la banque et, 35 ans plus tard, le même phénomène se reproduit. Finalement, ce sont les institutions financières qui en profitent.

Il faut limiter l'endettement.

Dans le cas des prêts aux entreprises, les modèles économiques doivent pouvoir tenir la route lorsque les taux d'intérêt risquent d'augmenter de 0,5 à 1 point de pourcentage, par exemple. La responsabilité est commune. Ce sont en effet les producteurs et les banques qui sont partenaires dans ce cas. Un endettement trop lourd hypothèque les transferts possibles et conduit au démantèlement des fermes.

Dans la sphère des hypothèques contractées pour des maisons unifamiliales, des lois ont été mises à jour au cours des dernières années pour plafonner la durée des prêts à 30 ans. Il faudrait penser à une loi similaire pour nos organisations agricoles. Pour éviter une surenchère, il est important que la durée des prêts pour l'achat des terres demeure limitée. Nous ne voulons pas voir des prêts s'échelonner sur plusieurs générations, puisque cela hypothéquerait à coup sûr les générations futures, en plus de contribuer à augmenter

le prix des actifs. En fin de compte, ce sont les seuls effets que cela aurait.

Comme je le disais tout à l'heure, les formules vendeur-prêteur ont beaucoup de succès à l'heure actuelle. Ce modèle devrait être valorisé davantage. Il permet de sécuriser le cédant et de lui offrir des avantages fiscaux. Il permet également d'encourager le cédant à intégrer la relève plus rapidement.

Une mesure qu'il pourrait être intéressant d'appliquer serait un rabais sur l'intérêt lorsque la formule vendeur-prêteur est appliquée au transfert des actifs à la relève, que celle-ci soit apparentée ou non. Ce rabais pourrait être appuyé par un programme gouvernemental ou un crédit d'impôt.

L'endettement est positif s'il crée de la richesse, mais il est un frein au transfert des organisations agricoles s'il est trop élevé. Tout est dans la mesure. Rien n'est blanc ou noir: tout est dans le gris.

Pour être maître de son destin, la relève doit avoir accès aux actifs et en être propriétaire. La propriété de la terre permet l'emprunt et permet de s'en servir comme levier pour développer l'entreprise. Si je peux me permettre la comparaison, je dirais que le même principe s'applique lorsque le propriétaire d'une maison utilise son actif pour faire un emprunt en vue d'apporter des améliorations à sa propriété et en augmenter la valeur. Le locataire, qui ne peut utiliser ce levier, n'a pas les mêmes motivations. L'histoire nous démontre que la propriété est un élément positif du développement économique.

Des représentants de Financement agricole Canada, ou FAC, ont comparu devant vous, il y a environ trois semaines. Ils vous ont parlé de leur offre dans le domaine du prêt et de la diversité de leurs produits financiers. Cependant, FAC et les autres acteurs de la finance ne peuvent agir qu'en aval pour répondre aux besoins du marché. C'est vous, les élus, les membres du Comité, qui pouvez agir en amont en instaurant des lois vigoureuses qui protègent notre industrie agricole.

L'accaparement des terres est un frein énorme à l'accession à la propriété et, par conséquent, au crédit. La valeur des terres a augmenté de près de 800 % entre 1990 et 2014. Cette augmentation est un obstacle énorme au démarrage et au transfert des fermes. Elle nuit à l'entrepreneuriat agricole à long terme.

La terre est le principal outil du producteur et son principal investissement, pour ce qui est du coût. Imaginez que le prix des bâtiments et celui des loyers augmentent au même rythme. Imaginez les effets que cela entraînerait pour des PME comme des dépanneurs ou des salons de coiffure.

À l'heure actuelle, un bon nombre d'entrepreneurs qui en sont à la phase du démarrage préfèrent louer la terre, parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'acheter. Si la situation persiste, les personnes qui souhaitent céder leur ferme ne pourront la vendre qu'à des conglomérats, des intégrateurs, ou n'auront pas d'autre choix que de démanteler leurs installations.

● (1145)

La location peut être une solution dans certaines stratégies d'affaires, mais des sociétés comme PANGEA, pour ne pas la nommer, tentent présentement de nous faire croire que nous ne pouvons plus avoir accès à la terre et que la location demeure la seule possibilité.

Le président: Je vais être obligé de vous arrêter ici, puisque les 10 minutes allouées à votre témoignage sont écoulées. Je vous remercie de votre présentation.

[Traduction]

C'est maintenant au tour du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, pour 10 minutes.

Madame MacDonald-Dewhirst, nous vous écoutons.

Mme Portia MacDonald-Dewhirst (directrice générale, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture): Merci.

Je suis ravie d'être ici aujourd'hui pour souligner les répercussions des pénuries de main-d'oeuvre sur le potentiel de croissance de l'industrie et sur l'augmentation de l'endettement agricole.

Nous aimons tous avoir accès à une abondance d'aliments sains, sûrs et abordables au Canada, grâce à notre système de salubrité des aliments de classe mondiale qui permet de nourrir nos 37 millions de Canadiens et bien d'autre monde à l'échelle de la planète. Le Canada est avantageusement placé à l'échelle mondiale puisqu'il se situe au cinquième rang des plus importants exportateurs de produits agricoles et alimentaires. L'industrie, avec les 2,3 millions de Canadiens qui y travaillent — agriculteurs, transformateurs et employés —, est un très important moteur de l'économie canadienne puisque sa contribution au produit intérieur brut du Canada est de l'ordre de 100 milliards de dollars.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de ce grand secteur de l'industrie et croit que le Canada peut améliorer sa position comme chef de file en agroalimentaire en augmentant sa production de produits agroalimentaires de grande qualité et fiables destinés à la consommation mondiale. Le budget de 2017 et le Conseil consultatif fédéral en matière de croissance économique donnent le secteur agroalimentaire du Canada comme étant un secteur à forte croissance, qui évolue et qui s'accroît en raison de la croissance démographique et de la demande en hausse de produits portant la marque Canada.

Le budget du gouvernement fédéral de 2017 a entre autres objectifs celui de faire augmenter les exportations canadiennes de produits agroalimentaires de 56 milliards de dollars à 75 milliards de dollars par année d'ici 2025. Tout indique que les produits canadiens font l'objet d'une demande suffisante pour que cette cible soit atteignable d'ici huit ans. Cependant, notre système agroalimentaire a besoin de gens — les entreprises agricoles et alimentaires, et leurs travailleurs — pour cultiver, récolter, préparer et emballer ses produits. Pour atteindre cet objectif, les producteurs canadiens auront besoin de plus de travailleurs. Malheureusement, le secteur de la production agricole et alimentaire éprouve déjà énormément de difficulté à trouver assez de travailleurs et peine à doter les emplois vacants.

Notre recherche indique clairement qu'il y a 10 ans, il manquait 30 000 travailleurs à l'industrie. Aujourd'hui, c'est le double, et tout indique que le nombre va encore avoir doublé dans 10 ans. Le taux de vacance moyen pour toutes les industries canadiennes est de 1,8 %. Cependant, dans les exploitations agricoles, le taux de vacance moyen est de 7 %; en ce qui concerne les établissements de transformation de la viande situés dans les régions rurales, le taux, de 9,3 %, est excessivement élevé. Ces taux de vacance en sont là malgré les grands efforts déployés par les propriétaires d'entreprises pour recruter et attirer des travailleurs. Cela s'explique de bien des façons. Le travail se fait généralement dans les régions rurales du Canada, où vivent très peu de Canadiens, et l'industrie exige énormément de travail saisonnier. Ces taux de vacance sont également élevés malgré la grande diversité de la main-d'oeuvre agricole, qui est composée d'un nombre considérable de travailleurs

étrangers qu'on va chercher quand il n'est pas possible de trouver des Canadiens pour occuper les postes.

Les emplois vacants dans le secteur agroalimentaire sont très coûteux à bien des égards. Ils ont un effet important sur le résultat net — cela ne fait aucun doute. Nous n'avons pas de chiffres sur l'endettement, mais selon notre recherche, les producteurs agricoles primaires perdent 1,5 milliard de dollars en recettes chaque année. Ce montant n'inclut pas les pertes en recettes des transformateurs alimentaires. Il est également difficile pour les entreprises de rester ouvertes et de demeurer viables quand les taux de vacance sont si élevés. Même si la demande des produits est ferme, les producteurs ne peuvent y répondre ou prendre de l'expansion si les postes essentiels sont vacants. Il n'y a pas de doute que la génération montante risque d'être moins intéressée à ce domaine.

L'incapacité des exploitations agricoles et des entreprises de transformation des aliments de doter les postes vacants malgré tous leurs efforts compromet la capacité du secteur d'atteindre les cibles de croissance énoncées dans le budget de 2017. De concert avec l'Équipe spéciale sur la main-d'oeuvre du secteur agricole et agroalimentaire du Canada, nous faisons de la recherche sur ce problème et rassemblons les observations de l'industrie concernant tous les produits et toutes les chaînes de valeur à l'échelle du Canada. Les intervenants ont souligné clairement que la main-d'oeuvre doit être une grande priorité dans le prochain cadre stratégique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de sorte qu'ensemble, le gouvernement et l'industrie puissent trouver les solutions qui permettront la réalisation des cibles de croissance énoncées dans le budget fédéral pour l'industrie.

● (1150)

M. Mark Wales (président, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture): Je vous remercie de nous avoir invités à participer à votre étude. Je suis un producteur de légumes et de grains de l'Ontario, et je suis le président du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture. Je copréside aussi l'Équipe spéciale sur la main-d'oeuvre du secteur agricole et agroalimentaire, et avec les 28 autres représentants qui forment l'Équipe, j'ai le soutien de plus de 85 associations agricoles, entreprises et dirigeants municipaux pour ses propositions.

Notre priorité est de veiller à ce que l'industrie demeure concurrentielle et puisse prendre de l'expansion. Cela signifie qu'il faut trouver des moyens de résoudre la pénurie de main-d'oeuvre. Les coûts ont augmenté et l'endettement aussi, parfois, parce que les agriculteurs ont investi d'importantes sommes dans des technologies d'économie de main-d'oeuvre comme les moissonneuses-batteuses munies de GPS qui sont utilisées dans les fermes céréalières, les robots de traite dans les fermes laitières, les appareils d'ensemencement de précision et les drones servant à surveiller les cultures et les vergers.

L'industrie a investi beaucoup plus de capital par travailleur que les autres industries canadiennes, et nettement plus depuis 2009.

L'industrie accorde aussi beaucoup d'importance à la productivité, et selon les résultats de recherche du CCRHA, c'est elle qui affiche le meilleur rendement parmi tous les secteurs industriels du Canada. Les facteurs qui contribuent à la productivité sont, entre autres, les améliorations apportées à la technologie, à la gestion des terres, aux semences, aux engrais et à la lutte antiparasitaires. Selon le Conference Board du Canada, c'est ce qui fait que le secteur de l'agriculture a la cote en matière de productivité, dans l'ensemble de l'économie canadienne. L'industrie agricole a réalisé une augmentation de productivité de 45 %, ce qui signifie que chaque travailleur produit 45 % plus aujourd'hui qu'il y a 10 ans grâce aux progrès dans la technologie et la production.

L'augmentation de la productivité par travailleur est particulièrement importante en période de pénurie de main-d'oeuvre. Quand il est impossible de trouver des gens, il faut qu'un plus petit nombre d'employés puissent en accomplir davantage. Cependant, les améliorations de la productivité sont limitées et peuvent être très coûteuses, en particulier dans l'industrie agroalimentaire. Les investissements dans la machinerie et la technologie sont très coûteux, et les exploitations agricoles exigent par conséquent une forte intensité de capitaux. Ces investissements sont nécessaires, mais ils font grimper beaucoup l'endettement des exploitations agricoles, parfois au point où les gens doivent renoncer à cette industrie. Ceux qui n'ont pas accès à des capitaux importants — généralement les nouveaux venus dans l'industrie et les jeunes — trouvent difficile de faire leur entrée dans le secteur et d'y soutenir la concurrence.

Selon les recherches réalisées par le CCRHA, le secteur de l'agriculture est unique et l'âge moyen de sa main-d'oeuvre est nettement supérieur à l'âge moyen de tous les autres secteurs. Il y a 60 % plus de retraites en agriculture que dans les autres secteurs économiques. Même si les travailleurs du secteur agricole prennent leur retraite plus tard que les travailleurs des autres secteurs, on s'attend à ce que 93 000 travailleurs prennent leur retraite entre 2014 et 2025. C'est plus d'un travailleur sur quatre.

En même temps, le nombre de jeunes qui sont en mesure de travailler au Canada diminue, et malheureusement, moins de jeunes qu'avant choisissent le secteur de l'agroalimentaire.

Qu'est-ce que tout cela signifie? La pénurie de main-d'oeuvre agricole a des effets sur l'endettement, la compétitivité et le potentiel de croissance de l'industrie agroalimentaire. Nous savons que la pénurie de main-d'oeuvre coûte aux entreprises agroalimentaires 1,5 milliard de dollars par année en ventes à la ferme. Nous savons que l'agriculture a la meilleure productivité; cependant, il y a des limites à l'augmentation de ce que chaque travailleur produit. Nous savons que l'innovation et la technologie sont des facteurs importants qui permettent aux agriculteurs modernes d'atténuer les effets de la pénurie de main-d'oeuvre et d'augmenter la production, mais la technologie et l'innovation sont coûteuses et font grimper la dette des agriculteurs.

Nous savons aussi que de nombreux agriculteurs prennent leur retraite — certains plus tôt que tard —, parce qu'ils ne peuvent trouver assez de travailleurs. Nous savons qu'il n'y a pas assez de jeunes qui font leur entrée dans le secteur et qu'il leur est plus difficile d'accéder à des capitaux.

Certaines mesures importantes doivent être prises pour réduire l'endettement des agriculteurs et pour réaliser l'objectif du gouvernement fédéral d'accroître les exportations agroalimentaires à 75 milliards par année en huit ans. Il faut comprendre la situation des postes vacants en agriculture et prendre des mesures.

L'industrie a besoin de plus de travailleurs, d'ici et de l'étranger, et de plus de formation pour garantir que les travailleurs sont aux faits des innovations et des progrès technologiques. Il faut une campagne de sensibilisation à la carrière pour encourager une plus grande part de la main-d'oeuvre canadienne à envisager de travailler dans le secteur. Comme le comité HUMA l'a recommandé, il faut aussi un accès amélioré aux travailleurs étrangers, pour qu'il soit possible de doter les postes en l'absence de Canadiens disponibles ou intéressés. L'équipe sur la main-d'oeuvre a proposé des solutions novatrices en matière de main-d'oeuvre, y compris un programme canadien visant en particulier la main-d'oeuvre dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui reconnaît cette industrie comme étant un secteur à forte croissance et à forte demande. On ne suggère aucun changement au Programme des travailleurs agricoles saisonniers, le PTAS, mais il faut de nombreuses améliorations au volet agricole, ainsi que pour les transformateurs de viande et de fruits de mer.

Le gouvernement du Canada doit aider cette industrie sur les plans de la pénurie de main-d'oeuvre, de l'endettement et de la compétitivité s'il espère atteindre les cibles de croissance énoncées dans le budget de 2017.

Merci.

●(1155)

Le président: Merci, monsieur Wales.

Nous écoutons maintenant M. Ryan Beierbach, de la Saskatchewan Cattlemen's Association.

Vous avez au maximum 10 minutes.

M. Ryan Beierbach (président, Saskatchewan Cattlemen's Association): Bonjour, et merci de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui.

Je suis Ryan Beierbach. Je suis éleveur près de Whitewood, avec ma femme et mes trois enfants, et je suis le président de la Saskatchewan Cattlemen's Association. Je suis accompagné de Brady Stadnicki, qui est ici à Ottawa avec la Canadian Cattlemen's Association.

En 2015, l'industrie des bovins de boucherie a généré des recettes monétaires agricoles de 10,5 milliards de dollars, une hausse de 7 % par rapport à 2014, et a contribué à raison de 20 milliards de dollars au PIB canadien. Si vous faites un calcul rapide et ajoutez ce que Portia vient de présenter, vous constaterez que c'est 20 % de l'agriculture au Canada.

Notre industrie est un des éléments positifs de notre économie nationale et elle a le potentiel de poursuivre sa croissance. La demande mondiale de boeuf de haute qualité augmente avec la croissance des économies partout dans le monde, et nous produisons le meilleur boeuf au monde ici même au Canada.

Notre industrie est aussi un moteur de création d'emplois au Canada. En 2011, le secteur du boeuf employait 228 811 équivalents temps plein, et ce, directement ou indirectement. Chaque emploi dans le secteur bovin entraîne 3,56 autres emplois ailleurs dans l'économie. Pour chaque dollar en revenu que les travailleurs et les propriétaires obtiennent, quelqu'un d'autre ailleurs obtient 2,08 \$.

Je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour discuter de certaines des réalités commerciales de l'industrie canadienne de l'élevage bovin et pour vous donner de l'information sur la façon dont nous estimons qu'il serait possible d'accroître la viabilité des producteurs de bovins à l'avenir.

L'élevage de bétail est une entreprise à forte intensité de capitaux, et les producteurs de bétail doivent faire face à des coûts de démarrage élevés quand ils font leur entrée dans l'industrie. Il faut acheter les terres pour le pâturage et la culture des aliments pour les animaux. L'infrastructure représente d'autres coûts. Elle peut comprendre les systèmes de manipulation des bovins, les corrales, les matériaux pour les clôtures et les bâtiments, ainsi que le reste de l'équipement requis pour cultiver et récolter les aliments des animaux, et le bétail. Le financement de la dette est donc une réalité commerciale de l'industrie du boeuf.

Quand on investit dans l'industrie bovine, c'est à long terme. C'est une entreprise qui donne une faible marge et une rentabilité à long terme près du seuil de rentabilité, ce qui est le cas d'à peu près toutes les entreprises vendant des marchandises. La Table ronde canadienne sur le boeuf durable a constaté, en réalisant son évaluation nationale sur deux ans de la durabilité de l'industrie du boeuf, qu'au cours de la dernière décennie, la marge moyenne pour un troupeau de naissance de 200 bêtes était de 17 559 \$. Par conséquent, de nombreuses exploitations ont diversifié leurs sources de revenus, ce qui comprend un degré élevé de revenus hors ferme. L'évaluation nationale de la durabilité de l'industrie du boeuf a révélé que de 74 % à 85 % du secteur du naissance mise sur des revenus hors ferme. Une étude de cas portant sur de jeunes éleveurs de la Saskatchewan et réalisée par le Western Beef Development Centre a aussi révélé qu'il est courant que les jeunes producteurs aient des emplois hors ferme.

Les revenus hors ferme contribuent à gonfler le revenu global des éleveurs et les aident, surtout au démarrage, à faire des investissements en capital sans s'endetter de façon excessive. C'est aussi une stratégie de gestion du risque, en cas de choc important sur le marché des bovins, par exemple l'écllosion d'une maladie.

Compte tenu de la faible marge qui caractérise notre domaine, il est particulièrement important de demeurer concurrentiel sur le marché mondial pour continuer d'apporter une contribution significative à l'économie du Canada. D'après moi, en rehaussant notre compétitivité, nous aiderons les éleveurs de bovins à être plus rentables et à compter moins sur les revenus hors ferme quand ils se lancent dans le secteur et prennent de l'expansion.

Le gouvernement ne nous doit rien, concernant le droit de gagner notre vie en agriculture, mais le gouvernement doit s'acquitter d'une fonction essentielle pour veiller à ce que les producteurs puissent fonctionner dans un environnement commercial très concurrentiel.

Notre industrie dépend du commerce. Près de la moitié de notre production est exportée. La capacité de vendre du boeuf et des dérivés du boeuf sur les marchés mondiaux est essentielle à l'obtention de la valeur maximale de chaque bête produite. Nous estimons obtenir une valeur additionnelle de près de 500 \$ par bête en vendant le boeuf et les produits dérivés dans d'autres marchés, où ils ont une meilleure valeur qu'au Canada.

• (1200)

Avoir un accès concurrentiel au marché des principaux pays du monde qui importent du boeuf est essentiel à l'augmentation de la rentabilité. Les membres de l'industrie du boeuf trouvent encourageant d'entendre que les décideurs à Ottawa veulent faire augmenter les exportations agroalimentaires du Canada au cours de la prochaine décennie.

Afin d'être concurrentielle à long terme, l'industrie du boeuf au Canada doit aussi avoir accès à la technologie de pointe. La productivité sera essentielle pour que nous puissions faire concurrence à d'autres exportateurs de boeuf de haute qualité. C'est là où l'investissement dans la recherche et l'innovation est crucial. Cela

nous aide à baisser notre coût de production et à devenir des chefs de file en matière de durabilité de l'environnement. À cette fin, je recommande fortement que l'on continue de financer la grappe scientifique du boeuf et que l'on en étende la portée.

Les éleveurs de bovins font face à des risques liés aux prix et aux conditions météorologiques, ainsi qu'au risque d'augmentations des taux d'intérêt. Ils doivent par conséquent planifier soigneusement afin d'éviter un désastre. Les jeunes éleveurs qui en sont à l'étape du démarrage sont vulnérables, surtout s'ils doivent s'endetter. Il est essentiel, pour aider à la gestion des risques, d'avoir accès à des outils comme l'assurance des prix du bétail dans l'Ouest, l'assurance pour le foin et pour les pâturages, Agri-stabilité et l'ensemble complet des programmes de gestion des risques d'entreprise. Ces outils sont aussi utiles pour les jeunes éleveurs qui doivent obtenir du financement afin de démarrer ou d'étendre leurs activités. J'ai acheté ma ferme il y a 15 ans, et l'année suivante, nous avons le premier cas d'ESB au Canada. Je sais très bien ce qui se produit quand vous êtes fortement endetté et que les risques deviennent réalité. C'est un gouffre dont il est difficile d'émerger.

Notre cadre de réglementation joue un rôle énorme en ce qui concerne notre compétitivité à l'échelle mondiale, et au bout du compte, notre rentabilité. Les règlements gouvernementaux ne doivent pas imposer aux éleveurs un fardeau inutile. Ils doivent plutôt se fonder sur une gestion convenable des risques réels et sur une analyse juste des coûts et des avantages de ces mesures réglementaires.

S'il y a une pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur de la transformation des produits agroalimentaires, les pertes de revenus que cela entraîne se font sentir jusqu'à l'éleveur-naisseur, tout au bas de la chaîne. Nous devons veiller à ce que les travailleurs soient en place pour que le système demeure efficace.

Le secteur travaille à améliorer le transfert de connaissances des éleveurs de bovins expérimentés aux jeunes éleveurs grâce au programme Cattleman's Young Leaders et au Young Cattleman's Council. J'ai participé à ces deux programmes et je vois l'importance de contribuer à la préparation de jeunes leaders et au mentorat des éleveurs de l'industrie afin qu'ils aient une meilleure compréhension à leurs débuts.

Pour terminer, j'aimerais souligner que les éleveurs et les jeunes producteurs font face à de nombreux défis quand ils font leur entrée dans le secteur, par exemple les coûts élevés des investissements dans la terre et l'infrastructure et, dans bien des cas, la dépendance aux revenus hors ferme.

D'après mon expérience, l'endettement n'est pas vraiment le problème, du moment que les revenus atteignent des niveaux qui permettent aux éleveurs de rembourser la dette et de demeurer rentables. Pour moi, ce qui est important, c'est augmenter la compétitivité et réduire les risques liés à l'augmentation de la réglementation, mais les bonnes dispositions réglementaires; augmenter les prix en ayant tous les marchés d'exportation ouverts et en faisant en sorte que la main-d'oeuvre fasse plus de transformation; et réduire les risques au moyen d'une assurance des prix et de l'adoption de pratiques de gestion exemplaires. La recherche est l'élément général qui lie toutes ces choses ensemble et qui nous donne la capacité de fonctionner dans le meilleur environnement possible.

Merci.

• (1205)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Beierbach.

Étant donné que nous aurons moins de temps, si tout le monde est d'accord, nous allons réduire le temps de chacun à quatre minutes, au lieu de six. Comme cela, nous pourrions faire un tour complet.

Si tout le monde est d'accord, nous allons commencer par M. Gourde, pour quatre minutes.

[Français]

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma question s'adresse à Mme Lalancette.

À la fin de votre allocution, vous avez parlé de fonds spéculatifs qui permettent d'acheter des terres et d'augmenter le fonds pour les terres. Vous n'avez pas eu le temps d'approfondir ce sujet. J'aimerais connaître votre point de vue là-dessus.

Plus précisément, que pensez-vous du fait que les jeunes doivent louer les terres au lieu de les acquérir et des conséquences que cela entraîne à long terme, c'est-à-dire qu'ils ne deviendront jamais propriétaires de ces terres?

Mme Michèle Lalancette: Vous devez certainement savoir qu'il s'agit là de notre cheval de bataille au Québec depuis quelques années. Ce phénomène de plus en plus courant a pour effet que, à long terme, les jeunes n'auront plus accès à l'actif agricole, exactement comme vous venez de le mentionner. Ils ne seront donc plus propriétaires, mais seulement locataires. Dans le fond, nous retournerons à la période féodale où nous n'étions que des censitaires sur les terres. Je pense que ce n'est pas la solution.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la terre agricole devient le seul capital dont le producteur dispose pour investir dans son entreprise. Lorsque les coûts associés aux terres augmentent rapidement, mais que ce n'est pas le cas pour le revenu, c'est problématique. Le témoin en parlait tout à l'heure.

Le fait de s'endetter n'est pas si grave tant qu'il y a des revenus. À l'heure actuelle, ce n'est cependant pas ce que nous constatons. La valeur des actifs agricoles, qui se composent majoritairement des terres, a augmenté de 158 %, tandis que le revenu agricole a connu une très faible hausse, soit 1,04 %, au cours des 10 dernières années. L'écart est vraiment disproportionné.

M. Jacques Gourde: Il semble difficile de renverser cette tendance que constitue la spéculation en ce qui touche les fonds liés aux terres agricoles. Cependant, avez-vous étudié des modèles où ces spéculateurs pourraient constituer un avantage pour vous, et non un inconvénient? Par exemple, vous pourriez posséder les terres et émettre des actions ou une partie en fiducie, au lieu que ce soit le contraire. Ainsi, vous demeureriez propriétaires des terres, vous laisseriez les spéculateurs s'amuser à spéculer et vous pourriez vous servir de ces fonds pour financer vos propres terres.

• (1210)

Mme Michèle Lalancette: Nous ne disons pas qu'aucun modèle n'est possible. Toutefois, nous étudions différents modèles depuis quatre ans et nous n'en avons pas trouvé un seul qui était intéressant à la fois pour le jeune agriculteur et pour le spéculateur. Un des deux doit toujours faire un très gros compromis. Souvent, c'est le jeune qui y passe. Je ne vous dis pas que nous sommes fermés à cette idée, mais nous n'avons pas encore trouvé la solution.

M. Jacques Gourde: Avez-vous de l'aide? On sait que la question des fonds liés aux terres agricoles sont plutôt de compétence provinciale. Votre gouvernement provincial est-il ouvert à l'idée de restreindre la spéculation, de renverser la tendance ou d'élaborer des

outils qui feraient en sorte que la situation soit à votre avantage, et non à l'avantage des spéculateurs? Autrement, le jour où ces spéculateurs vont vendre ces terres, il n'y aura plus personne pour les reprendre.

Mme Michèle Lalancette: C'est ce que nous déplorons: il n'y a pas de vision à long terme. Présentement, c'est encore un phénomène marginal et ce n'est pas trop mal. Toutefois, cela devient de plus en plus important. Le problème ne se pose peut-être pas présentement, mais qu'en sera-t-il dans 50 ans? À qui ces terres vont-elles être vendues dans 50 ans? On n'a pas de vision à long terme et je trouve cela dommage.

Pour répondre à votre question, je dirai que des représentants du gouvernement nous disent souvent qu'ils vont aider les jeunes à accéder plus facilement au financement. Or, cela va faire augmenter leurs dettes. Je trouve cela déplorable.

Souvent, on nous répond qu'en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, on n'a pas le droit de restreindre le droit d'une personne d'être propriétaire. Pour l'instant, c'est ce qui empêche de mettre un frein à la spéculation, malgré le fait qu'on pense qu'il y a des façons d'y parvenir.

Le président: Merci, madame Lalancette.

Merci, monsieur Gourde.

C'est à vous, monsieur Breton.

M. Pierre Breton (Shefford, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous de votre présence aujourd'hui et de vos témoignages.

Je vais poursuivre avec Mme Lalancette et M. Pagé.

Vous avez beaucoup parlé d'endettement, évidemment. Nous sommes ici pour en parler. C'est un défi pour les jeunes qui veulent se lancer en affaires en agriculture. Si vous étiez à notre place, au gouvernement, quels programmes ou initiatives mettriez-vous en place afin de faciliter l'accès au crédit pour la relève agricole ou pour les nouveaux entrepreneurs agricoles?

On le sait, les prix des terres ont explosé. Elles coûtent de plus en plus cher. En même temps, on a besoin que les jeunes prennent ces terres.

Je vous laisse la parole pendant une minute ou deux pour répondre.

Mme Michèle Lalancette: En ce qui a trait à l'accès aux terres, il faudrait, d'une façon ou d'une autre, privilégier la relève plutôt que les spéculateurs. Il y a différents modèles, toutes sortes de choses existent. On peut en étudier plusieurs.

Nous avons déjà pensé à une mesure en particulier. Nous en avons d'ailleurs parlé à M. Poissant, qui est parmi nous aujourd'hui.

Comment appelait-on cela, déjà?

M. Philippe Pagé (coordonnateur interrégional, Fédération de la relève agricole du Québec): Ce serait une sorte d'aide. En fait, Emploi-Québec a déjà quelque chose pour les travailleurs autonomes: les gens qui commencent à être travailleurs autonomes peuvent recevoir une forme de salaire pendant une certaine période de temps. Nous avons pensé que ce serait une bonne idée d'avoir la même chose en agriculture. On pourrait peut-être utiliser l'argent de l'assurance-emploi pour qu'un jeune qui décide de démarrer une entreprise agricole puisse s'y consacrer à temps plein.

Mme Michèle Lalancette: On pourrait utiliser les surplus de FAC.

M. Philippe Pagé: Nous avons pensé qu'il y avait peut-être moyen d'étudier cette possibilité. Ainsi, un jeune pourrait travailler à temps plein sur sa ferme et se consacrer pleinement à son entreprise au moment de son démarrage. Actuellement, les gens doivent souvent faire cela à temps partiel.

Mme Michèle Lalancette: Ils doivent avoir un revenu extérieur. Ils ne peuvent donc pas s'investir à temps plein dans leur ferme et mettre toute leur énergie au développement de leur entreprise au cours des premières années.

C'est l'une des solutions que nous trouvions intéressantes.

M. Pierre Breton: Merci.

Madame MacDonald-Dewhirst, monsieur Wales, on a beaucoup parlé de pénurie de main-d'oeuvre. C'est un problème, comme vous l'avez exposé. C'est un problème aujourd'hui, mais il semble que ce sera aussi un problème demain et après-demain. Beaucoup de groupes nous ont parlé de ce défi, au cours des derniers mois, dans le cadre de différentes études que le Comité a faites.

Il y a aussi la question de l'immigration, des travailleurs étrangers temporaires. Par ailleurs, il faut faire en sorte que les jeunes et les femmes aiment l'agriculture.

De votre côté, que faites-vous? Comment travaillez-vous avec les différents groupes, les producteurs et les transformateurs? Il faut se souvenir que ces gens sont des individus qui pourraient pallier, au moins en partie, la pénurie de main-d'oeuvre.

• (1215)

[Traduction]

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: C'est une bonne question. Je vais y répondre en premier.

Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture cherche des façons d'améliorer l'accès à l'industrie et de faire savoir aux gens qu'il s'agit d'un secteur très stimulant. Il y a beaucoup de potentiel; les entreprises sont en croissance, tout comme la demande, alors nous devons célébrer cela davantage et mieux l'expliquer.

Le président: Nous n'avons malheureusement plus de temps, madame Dewhirst.

Nous pourrions peut-être y revenir plus tard.

[Français]

Madame Brosseau, vous avez quatre minutes.

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je vais vous laisser finir rapidement, si vous le voulez.

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: Nous réalisons des recherches approfondies sur le travail avec les groupes sous-représentés — les femmes, les personnes handicapées, les nouveaux Canadiens, etc. — et avec les diverses associations de producteurs — les éleveurs de bétail, etc. — et nous tentons de déterminer les meilleures pratiques pour mobiliser tous ces Canadiens et les intéresser à faire ce travail. Nous voulons notamment nous faire connaître des nouveaux Canadiens et des jeunes.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Je remercie tous les témoins de nous parler de cet enjeu important qu'est la dette des agriculteurs.

Monsieur Wales, vous avez parlé du besoin d'améliorer l'accès aux travailleurs étrangers. Je crois que nous sommes sur la même

longueur d'onde. Vous dites qu'il faut changer le volet agricole et améliorer l'accès aux travailleurs dans le domaine de la viande et de la transformation... Pouvez-vous nous en parler davantage?

M. Mark Wales: C'est très important. L'un des défis auxquels sont confrontés les agriculteurs, c'est que si le secteur de la transformation ne peut pas prendre leurs produits... Le meilleur exemple, c'est que bon nombre des usines de transformation de la viande fonctionnent à 75 % de leur capacité, en raison de certaines restrictions imposées précédemment en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Les propriétaires de ces usines ont dû retirer des travailleurs de leurs chaînes à valeur ajoutée et des chaînes les plus rentables pour maintenir leurs chaînes principales en fonction; les usines sont donc rapidement devenues non rentables. Les installations de transformation qui ne sont pas rentables ferment rapidement leurs portes, et nous perdons un autre marché pour nos produits. C'est très important.

Le bassin de la main-d'oeuvre doit être équilibré; on ne parle donc pas seulement des travailleurs étrangers. Ce sont aussi les femmes en agriculture et tous les segments sous-utilisés de la société canadienne. De plus, comme l'a fait valoir Portia, il faut parler aux jeunes des carrières stimulantes dans le domaine de l'agriculture. C'est ce qui manque depuis longtemps dans le système d'éducation. Il faut être partout dans le système, de l'école primaire jusqu'aux services d'orientation.

Il y a d'excellents emplois dans le domaine de l'agriculture, et certains sont de nature très technique. Ce n'est pas seulement le travail fastidieux auquel on peut penser. Il y a des emplois très payants. Il y a d'excellentes possibilités de carrière, que ce soit en ressources humaines ou en marketing. On travaille avec les gens. Plus les fermes sont grandes, plus on a besoin de gens qui ont des compétences en ressources humaines. En règle générale, c'est là le point faible des agriculteurs. Ils n'engagent pas de travailleurs par choix et n'ont pas la gestion des ressources humaines dans le sang.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Je ne sais pas si vous allez pouvoir me répondre, mais je voulais vous poser une question au sujet de la Perishable Agricultural Commodities Act, ou PACA. Je sais que vous venez de l'Ontario. Êtes-vous dans la production de fruits et légumes?

M. Mark Wales: Oui, je suis producteur d'ail et aussi de piments forts.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Connaissez-vous bien la PACA?

M. Mark Wales: Oui.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Pourriez-vous nous parler de son importance? Je sais qu'on en a déjà parlé en comité et qu'on a beaucoup étudié la question.

• (1220)

M. Mark Wales: C'est une question critique dans le secteur horticole. Les producteurs canadiens sont couverts lorsqu'ils vendent leurs produits sur le marché américain. C'est ainsi depuis près de 40 ans. On garantit aux producteurs qu'ils seront payés avant tout le monde. C'est une mesure incitative pour veiller à ce que les producteurs qui vendent leurs produits soient payés et à ce que personne ne se sauve avec l'argent.

Le Canada promet depuis longtemps d'offrir une telle protection aux producteurs américains ici. Je crois que cela faisait partie de l'accord entre le premier ministre Harper et le président Obama. Ce n'est pas arrivé et par conséquent, le gouvernement américain a retiré la protection des producteurs canadiens en vertu de la PACA. Ils doivent maintenant parfois attendre longtemps avant d'être payés pour leurs produits, s'ils sont payés.

Le président: Merci, monsieur Wales.

[Français]

Merci, madame Brosseau.

Monsieur Drouin, vous avez quatre minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Mme Lalancette ou à M. Pagé.

Au sujet de la succession, avez-vous mené une analyse pour savoir combien d'agripreneurs — c'est ainsi qu'on les appelle — ont un plan d'affaires et un plan de succession? Bon nombre d'agriculteurs sont constitués en entreprises maintenant, or je remarque que plusieurs n'ont pas encore de plan d'affaires. Cette situation n'est pas unique au domaine de l'agriculture. C'est un phénomène qu'on observe aussi chez les PME. Le plan de succession n'est pas aussi répandu au sein des PME qu'on le voudrait.

J'aimerais vous entendre en parler davantage. Faites-vous de la promotion pour encourager les gens à établir des plans d'affaires et des plans de succession? Ce sont des éléments importants.

Mme Michèle Lalancette: Oui, nous en faisons beaucoup.

En fait, 80 % des gens de la nouvelle génération possèdent un diplôme d'études collégiales ou un diplôme de niveau supérieur. Le plan d'affaires fait partie intégrante de ces formations. La nouvelle génération est formée au sujet du plan d'affaires, mais la précédente ne l'était pas. Souvent, quand un jeune suggère à papa ou à maman de rédiger un plan d'affaires, ceux-ci ne comprennent pas du tout de quoi il s'agit. Alors, nous présentons cela aux entreprises.

Il va sans dire que le plan de succession est, en fait, inexistant dans la plupart des cas. C'est ce que nous essayons de promouvoir le plus. Cela nous semble un peu ironique, parce que nous sommes la Fédération de la relève agricole. À présent, nous travaillons pour que les cédants soient prêts à partir à la retraite et à faire de la place à la relève. Cela fait partie de nos tâches.

M. Francis Drouin: Vous rendez-vous compte aussi qu'il y a quand même certains enjeux? Déjà, le fait que l'entreprise soit familiale peut poser de grandes difficultés. On ne s'entend pas toujours avec papa et maman. Êtes-vous conscients que c'est un enjeu? Y a-t-il des stratégies pour amener ces gens à s'entendre sur un modèle?

Mme Michèle Lalancette: Au Québec, depuis plus de 20 ans, nous avons ce qu'on appelle les CREA, les Centres régionaux d'établissement en agriculture du Québec. Ils regroupent des personnes qui ont beaucoup d'expérience dans l'accompagnement lors de transferts. Ces personnes se servent de leurs connaissances en relations humaines pour faire parler et le cédant et le jeune de leurs aspirations, de leur vision de l'entreprise, afin de les guider vers un projet commun.

Présentement, nous avons un projet nommé Arterre, qui va mettre en contact des cédants potentiels et des gens qui constituent potentiellement la relève, mais qui ne se connaissent pas nécessairement, puisque la relève est de moins en moins familiale, étant donné que les familles sont moins grosses. Il pourrait donc y

avoir davantage de gens de la relève qui sont non apparentés. Cela peut sembler curieux, mais c'est souvent plus facile de trouver une relève non apparentée qu'une relève apparentée.

M. Philippe Pagé: On entend souvent dire un peu partout, par des gens qui vendent ou démantèlent leur ferme, qu'il n'y a pas de relève. Ce n'est pas vrai, c'est un mythe. La relève existe, mais il faut mettre en relation ceux qui désirent vendre leur ferme et ceux qui pourraient la reprendre.

Mme Michèle Lalancette: Le défi est de les mettre en relation et d'établir le transfert par la suite, de faire en sorte que la transaction soit réalisable.

M. Francis Drouin: J'ai souvent vu des modèles qui fonctionnent très bien. Par exemple, une fois que la société a été établie, les parents demeurent des partenaires, mais l'enfant le devient aussi. À un certain moment, les parents ne seront plus là, mais ils conservent un rôle entretemps. Ce sont des modèles de transfert qui fonctionnent très bien.

Cependant, quand les parents veulent vendre la ferme au complet parce qu'ils veulent toucher leur argent au complet en vue de la retraite, cela peut causer des problèmes.

Mme Michèle Lalancette: C'est pour cela que je vous parlais tantôt de la formule du vendeur-prêteur, selon laquelle les parents ne sont plus actionnaires de l'entreprise, mais restent propriétaires de l'emprunt que le jeune rembourse graduellement. Ce dernier n'a donc pas un gros montant à déboursier d'un coup. Au Québec, la Financière agricole protège ces prêts.

[Traduction]

M. Francis Drouin: C'est tout, monsieur le président?

[Français]

Le président: Oui, merci. Les quatre minutes sont écoulées. C'est court, n'est-ce pas?

[Traduction]

La parole est maintenant à Mme Lockhart. Vous disposez de quatre minutes, madame.

Mme Alaina Lockhart (Fundy Royal, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence et de nous avoir donné leur opinion sur la dette des agriculteurs.

Je veux parler des travailleurs. J'ai de l'expérience en gestion des ressources humaines; c'est donc naturel pour moi d'en parler.

Pouvez-vous me parler de l'investissement associé à l'embauche d'un nouvel employé? Nous avons parlé des travailleurs étrangers, par exemple, ou même des travailleurs saisonniers et de l'importance de leur retour année après année.

Quels sont les coûts associés à la formation et au roulement des employés dans l'exploitation agricole?

• (1225)

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: C'est une très bonne question. Le coût d'embauche et l'incidence du roulement sur une entreprise sont souvent grandement sous-estimés. Les estimations vont dans tous les sens. Nous avons fait des recherches sur ce sujet et nous avons des calculateurs du coût du roulement qui permettent aux agriculteurs de calculer le coût exact de la perte d'un travailleur sur la ferme.

Ce qu'on perd, c'est tout le temps et l'attention accordés à la rédaction des descriptions de poste, à la publication des annonces, au filtrage des candidats, aux entrevues, au choix des personnes et à leur formation. Leur départ a une incidence sur l'entreprise, la production, les clients et les autres membres du personnel. S'il faut trouver quelqu'un pour les remplacer, cela peut coûter très cher.

Il est très important que les entreprises comprennent comment bien faire les choses, alors nous offrons des formations et des outils à cette fin.

Plus tôt, on a posé une question sur la planification de la relève et le nombre de personnes qui avaient établi un plan. Nous avons fait des recherches à ce sujet. Seulement 25 % des fermes sont dotées d'un plan des ressources humaines et parmi celles-ci, seulement 25 % le mettent à jour.

Ainsi, il se peut qu'elles aient créé un plan, mais c'est comme un plan d'affaires: il faut constamment y penser, le mettre à jour et faire des prévisions pour affecter les bonnes personnes aux bons postes pour bien positionner son entreprise pour l'avenir. L'embauche de Canadiens pour combler les postes est toujours une priorité, mais lorsqu'on ne trouve pas de travailleurs, cela s'applique aussi aux travailleurs étrangers qu'on engage.

Mme Alaina Lockhart: Très bien, merci.

L'une de vos diapositives s'intitule « Le capital investi par travailleur a connu une forte hausse en agriculture ». Pouvez-vous nous parler de l'importance de ces chiffres? Est-ce qu'ils diffèrent beaucoup de ceux des autres secteurs?

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: Nous avons recueilli de nombreux renseignements sur le marché du travail pour l'industrie. Nous savons que tous les secteurs investissent dans leurs travailleurs — ils investissent dans leurs entreprises et dans la formation des travailleurs —, mais dans le domaine de l'agriculture, comme il y a eu des pénuries, les investissements dans le capital par travailleur ont grimpé en flèche. Cela peut comprendre, par exemple, l'installation d'un appareil de traite dans une étable à vaches laitières parce qu'il n'y a pas suffisamment de travailleurs et que le producteur ne sait pas s'il réussira à pourvoir ces postes. On ne peut pas investir dans les travailleurs, alors on investit dans la technologie pour les remplacer. Ce que je veux dire, c'est que bien que les investissements aient augmenté de façon considérable et soient plus élevés que ceux des autres secteurs, à un certain moment, l'augmentation n'est plus possible, et je crois que nous arrivons à ce moment décisif. Il faudra toujours des gens pour prendre soin des animaux et diriger les activités, surtout celles effectuées par les machines, et il faut pour cela de nouvelles compétences.

Mme Alaina Lockhart: C'est très intéressant. Merci.

Le président: Monsieur Anderson, vous avez quatre minutes.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Je remercie les témoins de leur présence ici aujourd'hui.

On a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre, qui visait à faciliter le transfert à la famille et je suis certain qu'il a été difficile pour mes collègues de le rejeter.

Je n'ai pas beaucoup de temps, mais j'aimerais avoir vos suggestions sur les modifications relatives à l'imposition qui faciliteraient les transferts. Je parle surtout aux deux groupes d'agriculteurs. Avez-vous des suggestions à faire à ce sujet? Vous avez parlé de taux d'intérêt réduits. C'est une suggestion. En avez-vous d'autres, que nous pourrions présenter au gouvernement en vue de faciliter les choses?

M. Mark Wales: Je peux répondre en premier, très rapidement. Le transfert intergénérationnel des biens est essentiel. L'élargissement de la définition de la famille afin d'inclure d'autres membres de la famille, en plus des filles et fils d'agriculteurs, sera essentiel parce que ce ne seront peut-être pas vos enfants qui prendront la relève, mais bien ceux de votre frère ou de votre soeur, ou même leurs enfants à eux. La plupart des groupes d'agriculteurs demandent qu'on élargisse cette définition depuis un bon moment; cela les aiderait beaucoup.

• (1230)

M. Ryan Beierbach: De nombreux facteurs restreignent la capacité des jeunes producteurs à utiliser les coûts de la ferme pour compenser les revenus. Il faudrait leur permettre de le faire, pour alléger leur fardeau.

En ce qui a trait aux façons de transférer la ferme sans recevoir une énorme facture d'impôt, on pourrait notamment permettre un rachat sur de nombreuses années lorsque, par exemple, une personne à l'extérieur de la famille souhaite acheter la ferme d'un agriculteur âgé; on pourrait lui donner peut-être 10 ans afin de répartir la charge fiscale, ce qui inciterait les agriculteurs à bien faire les choses plutôt qu'à user de créativité et à faire une vente en argent, par exemple.

[Français]

Mme Michèle Lalancette: C'est sûr que le projet de loi était très intéressant. Il doit y avoir moyen de le ramener sur la table ou d'en présenter un autre. D'une façon ou d'une autre, il faudrait que ce soit plus avantageux que la ferme soit transférée, et non pas démantelée. C'est vous qui êtes les experts et qui pouvez faire en sorte que ce soit plus avantageux pour un cédant de transférer sa ferme à quelqu'un, qu'il soit apparenté ou non, que de la démanteler et de la vendre en morceaux.

C'est ce que j'avais à vous dire là-dessus.

[Traduction]

M. David Anderson: Nous n'avons pas beaucoup de temps.

Vous avez parlé de l'importance d'être propriétaire des terres. Lors de notre dernière réunion, un témoin a fait valoir que 40 % des terres de la Saskatchewan et d'ailleurs étaient louées. Les terres sont disponibles pour la location.

J'aimerais avoir votre point de vue à ce sujet. Croyez-vous qu'il soit essentiel pour les producteurs d'être propriétaires de leurs terres? Je pose aussi la question à Ryan, parce qu'il est producteur également. Si les gens au milieu souhaitent répondre à ma question, cela me va, mais j'aimerais surtout entendre les producteurs. Est-il essentiel que les producteurs soient propriétaires de leurs terres?

M. Ryan Beierbach: Je suis à la fois propriétaire et locataire de terres. L'avantage de posséder sa terre, c'est qu'elle assure une meilleure stabilité. On peut l'utiliser pour financer d'autres projets, et lorsqu'on en a payé une partie, on a une valeur. On sait aussi qu'on aura cette terre pour 10 ou 20 ans, alors on peut faire des plans à long terme. Lorsqu'on loue une terre, son propriétaire peut décider à tout moment qu'il ne veut plus la louer. C'est donc un peu plus difficile de planifier l'avenir. Pour moi, c'est essentiel d'être à tout le moins propriétaire de certaines terres. Je crois que le modèle se transforme et qu'on voit de plus en plus une association de terres qui appartiennent aux agriculteurs et de terres louées.

[Français]

Mme Michèle Lalancette: Je suis bien d'accord avec M. Beierbach. Effectivement, il faut posséder au moins une partie des terres, qu'on pourra capitaliser.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

[Traduction]

M. David Anderson: Vous avez parlé d'une augmentation d'environ 45 % de la productivité des travailleurs.

Le président: Nous n'avons plus de temps, mais je vais permettre à M. Wales de répondre à la dernière question.

M. David Anderson: À quoi ressemblera la productivité à l'avenir? Croyez-vous qu'on puisse atteindre un tel pourcentage?

M. Mark Wales: Ce sera très difficile. Comme l'a fait valoir Portia, la dette des fermes augmente depuis 2009, en raison des investissements dans la machinerie. Il y a toutefois des limites à cela. La technologie et la croissance ont des limites.

En ce qui a trait à la propriété des terres, je suis d'accord avec les autres intervenants: on verra une association des deux.

Il ne faut pas oublier lorsqu'on parle de la dette des fermes qu'on peut aujourd'hui emprunter de l'argent selon un taux d'intérêt très faible. Je me souviens des 23,75 % d'intérêt sur ma marge de crédit. C'était très effrayant.

Le président: Je me souviens de cette époque également.

Nous n'avons malheureusement plus de temps. Je remercie les témoins d'avoir participé à la séance d'aujourd'hui et d'avoir pris le temps de nous parler de la situation des fermes.

Nous allons prendre quelques minutes pour vider la salle, puis nous reprendrons les travaux.

Merci, madame Lalancette, monsieur Pagé, madame Dewhirst, monsieur Wales, monsieur Beierbach et monsieur Stadnicki.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>